

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
04380 Castellard-Mélan**

**Séance du 16 janvier 2009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques JULIEN.

Date de la convocation : 10/01/2009

Nombre de membres

En exercice : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 7

Présents : BARDIN Chantal, BREISSAND Cédric, PHILIP Lydie, VINDEIRINHO Joseph,  
GODDEFROY Maurice, LANDOUZY Cédric, JULIEN Jacques

Absent : Michel ADAM, excusé

Procuration : de GODDEFROY Coralie à GODDEFROY Maurice

Le conseil nomme Chantal BARDIN comme secrétaire de séance.

1. RESEAU D'EAU COMMUNALE :

a. POSE COMPTEURS ENTREE/SORTIE DE RESERVOIR ET VANNE DE SECTIONNEMENT : (pour information)

Après publicité parue le 22 novembre 2008 sur l'hebdomadaire départemental « des Petites Affiches », 9 entreprises ont reçu ou retiré le dossier d'offre concernant les lots suivants :

- Lot 1.1 : Regard de comptage en sortie du bassin de Mélan le haut,
- Lot 1.2 : Mise en place ou remplacement des compteurs dans le local des bassins de Mélan et du Castellard,
- Lot 1.3 : Création d'un regard, mise en place d'une vanne de fonctionnement et d'un by-pass de comptage des fuites d'eau, au niveau de l'embranchement du Castellard, entre Marchonnet et Fontbarlière.

Au 10 janvier 2009, date limite d'envoi des offres, 7 entreprises ont répondu.

b. ADDUCTION D'EAU DU HAMEAU DE LA FAISSE :

Comme cela fut précédemment les cas pour les hameaux de La Rochette en 1997 et de Manent/Le Suffron en 2003, le réseau d'eau communal va être étendu au hameau de la Fâisse. Le conseil municipal a déjà pris des délibérations dans ce sens, les 24 novembre 2007 et 1<sup>er</sup> mars 2008.

Le tracé nécessite une traversée de route au-dessous du carrefour du Castellard. Les propriétaires des terrains traversés, Breissand Cédric, Arnaud Berthe, Haselbauer Bernard, Delaye Thierry ont autorisé le passage de la canalisation.. La publication aux hypothèques de la servitude qui en découle est en cours. Mandat en avait été donné au maire par délibération du 9 mai 2008.

Ce tracé est:

- le plus court, environ 300 mètres,
- le plus économique, un seul obstacle, le franchissement de route départementale est sans difficulté particulière,
- hydrauliquement optimal pour fournir une pression d'eau suffisante pour alimenter l'ensemble du secteur de la Fâisse et Servoules.

Le projet comporte une canalisation de diamètre extérieur 63 mm et la pose d'un regard équipé de compteur pour chacune des deux maisons de la Fâisse.

Les regards seront refacturés aux demandeurs, au tarif 2008 de 500 € pièce.

Le plan de financement du coût maximal des travaux nécessaires, pour l'ensemble des lots, s'établi à

- montant HT : 16 659,67 €
- avance de TVA : 3 265,30 €
- subvention de l'Etat, DGE, 60 % : 9 995,80 €
- autofinancement : 6 663,87 €

**Le projet est adopté à l'unanimité**

**c. ANCIEN RESEAU EAU DE SOURCE DU HAMEAU DU VILLAGE : SERVITUDE DE PASSAGE POUR REMPLACER LA CANALISATION ENTRE LE RESERVOIR ET LE HAMEAU :**

La canalisation métallique d'origine en fonctionnement depuis 60 ans, s'est totalement obturée début juillet 2008.

Le conseil municipal du 21 septembre 2008 a pris la décision de procéder à son remplacement.

Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que la canalisation traverse sur 120 ml des terrains appartenant à un privé. A ce jour il s'avère que, malgré plusieurs demandes du 1<sup>er</sup> adjoint et discussions préliminaires, celui-ci n'a toujours pas donné par écrit l'autorisation de passage.

La servitude non apparente qui existe pour l'ancienne canalisation nécessite pour réaliser les travaux l'obtention d'une servitude de passage.

Dans le but de réaliser prochainement la réparation de ce réseau, monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose aux membres du conseil municipal de demander une déclaration d'utilité publique des travaux de pose d'une canalisation en remplacement de l'ancienne.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

***le maire et monsieur Breissand Cédric ne prenant pas part au vote,***

## 2. MISE EN PLACE D'UN GARDE CORPS SUR LE MUR DU VIRAGE DE MELAN :

Cela concerne l'aménagement du mur de soutènement du chemin d'accès entre le bâtiment communal et le bâtiment des Scouts & Guides de France à la route départementale n° 3, par la pose d'un garde corps en accotement sur une longueur de 46 ml.

Le conseil municipal du 24 septembre avait approuvé ce projet.

La délibération précisait que la réalisation serait conditionnée par la présentation d'un plan de financement définitif et soumise au conseil municipal.

Après consultation de quatre entreprises, la commission d'appel d'offre a examiné chacune des trois offres reçues et propose de retenir la proposition de Monsieur Erik Piquet Artisan métallier à Barras (04380)

Le plan de financement est alors le suivant :

- montant du travail : 15 470 Euros
- subvention 80% plafonnée à 15 000 Euros, 12 376 €
- avance de TVA : Zéro Euros (Artisanat d'Art non assujetti à la TVA Art 292 B du CGI)
- autofinancement : 3 094 €

**Le conseil approuve le projet avec 7 voix pour et 1 voix contre.**

## 3. DEMANDE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE SUR 15 ANS A TAUX ZERO AU CONSEIL GENERAL ET D'UN PRET

La part de financement de la commune pour l'ensemble des projets votés pour 2009, s'élève à 40 000 €, y compris l'avance de TVA de 12 587 € qui sera remboursée à la commune en 2011.

Les recettes de 2009 de la commune vont permettre d'allouer 25 000 € aux investissements.

Restent 15 000 € à financer grâce :

- A une avance remboursable de 10 000 € sur 15 ans à taux zéro du Conseil Général,
- Un prêt complémentaire sur 2 ans de 15 000 € à contracter auprès d'une banque. Le montant de ce prêt couvre :
  - Le reste des investissements 2009 à financer, 5 000 €,
  - Une avance de trésorerie de 10 000 € pour faire d'une part l'avance du règlement des travaux avant de recevoir le montant des subventions

accordées, ainsi que pour anticiper les recettes 2009 du deuxième semestre.

**Le conseil approuve la demande d'une avance de 10 000 € remboursable sur 15 ans à taux zéro auprès du Conseil Général.**

**Le conseil autorise le maire à obtenir auprès de 3 banques des propositions pour un prêt complémentaire court terme.**

#### **4. LANCEMENT DE LA REALISATION DU RADIER DU VALLON DES GRAVES :**

L'attribution d'une subvention de 23 600 € par le Conseil Régional le 12 décembre 2008 représente 80 % de la dépense hors taxes.

Les travaux débiteront dès :

- que le RTM aura passé un appel d'offre et fait le choix d'une entreprise,
- et à une période sèche de l'année afin de ne pas endommager la route d'accès depuis Le Planas.

#### **5. DENEIGEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX :**

Si une couche de 15 cm de neige ne nécessite pas réellement de déneigement, au-delà faut se mettre en position de pouvoir passer un chasse neige sur les chemins suivants :

- Le chemin du Villard, longueur 2 050 mètres,
- Le chemin de la Combe jusqu'à la limite de THOARD (embranchement POLLARD), environ 2 000 mètres
- Le chemin de l'église du Castellard, la parking du Village, longueur 300 mètres,
- Le chemin interne au hameau de Mélan qui conduit sur 100 mètres de la route départementale au bâtiment communal derrière le bâtiment des Scouts et Guides de France.

Soit un kilométrage cumulé de 4 450 mètres.

La prestation doit être attentive à ne pas arracher les matériaux du revêtement et caniveaux de terre.

L'important consiste à retirer la majeure partie de la couche de neige.

Ainsi la circulation en sera améliorée moyennant des équipements adaptés sur les véhicules.

Il est demandé à un agriculteur de la commune, équipé d'une lame de déneigement aux normes de faire une proposition de tarif pour cette prestation, soit 45 € de l'heure.

**Le conseil, DECIDE d'accepter de verser une indemnité de 45 € par heure de déneigement demandée à monsieur Breissand Cédric.**

## 6. NOUVELLE CONVENTION AVEC LE SIMPRO :

Le maire expose à l'assemblée que la commune adhère depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle mis en place par le centre de gestion.

Un changement de réglementation amène une diminution du nombre de visites médicales. Il convient donc de modifier cette convention.

**Le conseil décide de signer la nouvelle convention**

## 7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE COMPTABILITE COMMUNALE :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, Magnus fournisseur du logiciel de comptabilité communale rejoint la société BERGER-LEVRAULT. Le contrat et abonnement de la commune sont repris intégralement par BERGER-LEVRAULT.

La facture de maintenance du progiciel s'élève à 176,22 € TTC pour l'année 2009.

**Le conseil décide de signer le nouveau contrat**

## 8. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL, ATTRIBUTION D'INDEMNITE

**Le conseil municipal décide de l'attribution de l'indemnité annuelle au receveur**

## 9. INFORMATIONS :

### a. SUR APPEL D'OFFRE RELATIF A LA REFECTION DE LA TOITURE DE MELAN :

Le conseil général a accepté le principe d'une subvention dans la mesure du respect des préconisations de l'architecte des bâtiments de France, Celui-ci, d'accord pour la pose de plaques sous tuiles, demande la pose d'une tuile de courant et d'une tuile de couvrant.

Le chiffrage du coût des travaux s'en ressent très fortement.

Le maire en fera rapport au Conseil Général pour solliciter une aide complémentaire ou obtenir l'agrément d'une solution moins onéreuse.

### b. SUR LE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COMMUNE EN 2009

Après révision des tarifs GROUPAMA, à notre demande en 2008, une consultation a été menée auprès d'autres compagnies d'assurance : AGF, SMACL et MMA sur les critères affinés en conseil municipal du 9 mai 2008.

La mutuelle MMA a présenté la meilleure offre pour une cotisation annuelle de 745 €.

Le maire en vertu de la délégation de 3 ans accordée par le conseil municipal du 8 mai 2008, a accepté et signé l'offre de MMA.

10. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT AGRICOLE DUYES BLEONE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX AGNELLES DE THOARD :

Le mercredi 19 août 2009 seront organisés par le groupement, la 21 ème foire aux béliers et la 54 ème foire aux agnelles selon demande par dossier du 9 décembre 2008.

**Le conseil,** décide d'allouer 50 Euros d'aide au Groupement Aricole Duyes Bléone pour la réalisation de ces manifestations.

La séance est levée à 19H30

Affiché le 21 janvier 2009